

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des sépultures pour l'année 2024,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire relative aux sépultures des cendres de [REDACTED] à [REDACTED], à l'effet d'y faire exécuter la concession cinéraire.

Article 1.

La concession cinéraire n° 264_2, relative aux sépultures des cendres de [REDACTED] à l'effet d'y faire exécuter la concession cinéraire, est attribuée à [REDACTED] à l'effet d'y faire exécuter la concession cinéraire.

Article 2. Cette concession cinéraire est attribuée pour une durée de 15 ans, prorogable de 15 ans jusqu'à 30 ans et expirant le 30 août 2039.

Article 3. La concession est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

Article 4. Sous réserve d'approbation, la concession cinéraire est attribuée par une délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole, sur proposition du bureau de l'urbanisme et de l'aménagement, à la date d'adoption de la présente délibération.

La concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

Article 5. (Futur article) relative aux sépultures des cendres de [REDACTED] à l'effet d'y faire exécuter la concession cinéraire, est attribuée à [REDACTED] à l'effet d'y faire exécuter la concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

En conséquence, la concession cinéraire est attribuée au titre d'une concession cinéraire.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 264_2

1 DOCUMENT - Publié le 14 Août 2024



DEC_FUNER_264_2.pdf
(.pdf, 314,2 Ko)



TÉLÉCHARGER